



Observatoire sur les systèmes d'information les réseaux et les inforoutes au Sénégal

BATIK

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal**

N° 106 mai 2008

Sommaire

Editorial

Actions Sonatel : Vendre ou ne pas vendre, telle n'est pas la seule question !

Actualités

Adoption des mesures prioritaires de la grappe « TIC et téléservices »

Lancement d'un cabinet d'avocats en ligne

Les lauréats d'un concours d'essai sur les TIC récompensés

Point sur la téléphonie mobile en Afrique

Troisième rencontre des académies Cisco d'Afrique francophone

Dakar Bondy Blog

Nokia lance une campagne de récupération et de recyclage des portables défectueux

Politique

Séminaire de vulgarisation des textes de loi régissant l'utilisation des TIC

Infrastructures et services

Baisse du nombre d'abonnés à la téléphonie fixe et très faible progression du mobile

Signature d'un protocole de coopération entre l'ARTP et les forces armées

Publication d'une étude sur le câble sous-marin en fibre optique SAT-3/WASC

Démarrage du projet d'extension de l'Intranet gouvernemental

Projets

Prochain lancement de nouveaux produits par la Sonatel Mobiles

Construction d'un centre de ressources pour l'ADIE

Rendez-vous

Forum des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique (Dakar, 4 au 6 juin 2008)

Colloque régional franco-africain sur la téléphonie mobile et l'accès à Internet (4 juin 2008)

Editorial

Actions Sonatel : Vendre ou ne pas vendre, telle n'est pas la seule question !

Depuis quelques mois, la question de la vente des actions détenues par l'état sénégalais dans le capital de la Sonatel suscite de vifs débats dans nombre de secteurs de l'opinion publique. Il faut rappeler qu'en juillet 1997, lorsque la Sonatel fut privatisée malgré l'avis défavorable de la Banque mondiale, l'Etat conservât 36,67% du capital et en céda 33,33% à France Télécom, 20% à des privés et 10% aux salariés et anciens salariés. En janvier 1999, à l'occasion de la visite au Sénégal de Michel Bon, PDG de France Télécom, l'Etat vendit, en catimini, 9% de ses actions portant ainsi la part de France Télécom à 42,33% et ramenant la sienne à 27,67%. A l'occasion de l'attribution de la troisième licence de télécommunications à Sudatel en septembre 2007, l'information filtra comme quoi l'Etat était en train de prendre les dispositions nécessaires pour vendre sa participation dans le capital de la Sonatel. La nouvelle suscitât aussitôt une levée de boucliers de la part des travailleurs de la Sonatel, de dirigeants politiques, de responsables d'organisations patronales, etc. et même de ...la Banque mondiale qui estima préférable pour l'Etat de continuer à percevoir les revenus tirés de sa participation dans le capital de la Sonatel. La vigueur de la réaction semblait avoir amené l'Etat à renoncer son projet mais depuis quelques jours le bruit court selon lequel la vente de 300 000 actions serait imminente. Confronté à des difficultés de trésorerie suite aux dépenses liées à l'organisation du sommet de l'OCI et du fait de la mise en œuvre d'une politique de subvention à la consommation visant à réduire l'impact de l'envolée des prix du pétrole et des produits agricoles, l'Etat a semble-t-il décidé de franchir le pas. En réaction, l'intersyndicale des travailleurs de la Sonatel envisage de déposer un préavis de grève mais la question dépasse le simple fait de savoir si l'Etat doit vendre ou non sa participation dans la Sonatel. D'un point de vue principal mais aussi principal, c'est en effet le rôle de l'Etat dans le développement qui est jeu, dans un contexte marqué par l'échec du consensus de Washington dans les pays placés sous la tutelle des institutions de Bretton Woods et la crise économique naissante à l'échelle mondiale découlant de l'affaires des subprimes et de la hausse spectaculaire des produits pétroliers et des matières premières agricoles. L'observation de ce qui se passe dans le monde, et plus particulièrement dans les pays développés, montre qu'un peu partout l'Etat est appelé à la rescousse montrant par là même les limites du libéralisme à tous crins. De plus, en matière de télécommunications et de TIC, l'histoire enseigne que le développement du secteur a, pour l'essentiel, toujours reposé sur des politiques publiques volontaires visant à encourager l'innovation technologique, protéger les entreprises nationales, garantir l'accès universel, conquérir des marchés extérieurs, etc. La Sonatel contribuant à 6 % dans la formation du PIB, à 12 % des recettes fiscales et à 12,5 % des recettes budgétaires sans parler d'un investissement de 80 milliards en 2007, l'Etat ne peut se priver d'avoir un droit de regard sur la gestion de la première entreprise du pays, même s'il n'y possède plus de minorité de blocage.. Cela dit, il est tout aussi essentiel d'instaurer une véritable concurrence sur le marché sénégalais des communications outrageusement dominé dans tous ses compartiments par la Sonatel qui bénéficie d'une situation de rente et d'une politique de régulation qui n'a pas su, ou pu créer les conditions d'une concurrence saine et loyale encourageant l'entrée de nouveaux opérateurs sur le marché. Dégrouper la boucle locale, téléphonie sur Internet, utilisation des technologies alternatives (Wi-Fi, WiMax, CPL, satellite), etc. sont autant de questions à l'étude depuis des années dont la non résolution bloque le développement du secteur. Par ailleurs, malgré la libéralisation du secteur et la présence de deux autres opérateurs, la Sonatel jouit d'une position stratégique plus que privilégiée en exerçant un monopole sur toutes les lignes de communications internationales par fibre optique (câbles sous-marins Atlantis 2 et SAT-3/WASC/SAF, câble de garde en fibre optique (Sénégal, Mali, Mauritanie)) Dès lors on

s'aperçoit que la question principale n'est pas forcément vendre ou ne pas vendre...

**Amadou Top
Président d'OSIRIS**

Actualités

* Adoption des mesures prioritaires de la grappe « TIC et téléservices »

Le 27 mai 2008, les acteurs de la grappe « TIC et téléservices » ont été réunis à l'initiative du Secrétariat permanent de la Stratégie de croissance accélérée (SCA) afin de valider les sept mesures prioritaires proposées pour être mises en œuvre durant l'année 2008. Des divergences étant apparues au cours des discussions, ce sont finalement onze mesures prioritaires qui ont été retenues au lieu des sept proposées. La réalisation de ces actions sera encadrée par la loi d'orientation n°2008-03 du 8 janvier 2008 sur la Stratégie de croissance accélérée SCA et le décret n°2008-56 du 29 janvier 2008 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du cadre institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée.

SCA : <http://www.sca.sn/>

* Lancement d'un cabinet d'avocats en ligne

Le Cabinet d'avocats Maître Elhadji Mame Gning assure désormais une présence en ligne sur Internet. A travers le site Web du cabinet, il est non seulement possible de prendre connaissance des services proposés mais également de soumettre directement des problèmes d'ordre juridique. Pour ce faire, il faut remplir un formulaire dans lequel le cas est décrit et indiquer le moyen de paiement retenu (chèque, carte bancaire, mandat postal ou Western Union). Le cabinet répond par un courrier électronique comportant un devis détaillé et après réception du paiement, le cabinet fait connaître son avis au client, dans les 48 heures, par courrier électronique et adresse la facture acquittée, par la même voie. Le cabinet propose également des rendez vous en ligne, en tête à tête avec l'avocat, par visioconférence, reposant sur l'utilisation du logiciel Skype.

Cabinet d'avocats Maître Elhadji Mame Gning : <http://www.senavocat.sn/>

* Les lauréats d'un concours d'essai sur les TIC récompensés

A l'issue d'un concours d'essai qui consistait à rédiger 250 à 500 mots sur le thème « Si vous étiez le chef d'Etat de votre pays, que feriez-vous pour faciliter l'adoption et l'utilisation des TICs par les jeunes aux fins du développement socio-économique ? », quatre étudiants, Aminata Ndiaye, Ngouye Ndiaye, Papa Demba Wade et Mandicou Bâ ont reçu chacun un ordinateur portable et représenté le Sénégal à Telecom Africa 2008 organisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT) du 12 au 16 mai au Caire (Egypte).

* Point sur la téléphonie mobile en Afrique

A l'occasion de Telecom Africa 2008 organisé l'Union internationale des télécommunications (UIT) au Caire (Egypte), il a été révélé que l'Afrique est la région du monde qui connaît la plus forte croissance annuelle du nombre d'abonnés à la téléphonie mobile, avec 65 millions de nouveaux abonnés en 2007. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile est passé de 1 pour 50 habitants au début des années 2000 à près d'un tiers de la population à l'heure actuelle et début 2008, on recensait plus de 280 millions d'abonnés à la téléphonie mobile sur les 960 millions d'habitants que compte le continent alors qu'il n'y a que 20 millions d'abonnés à la téléphonie mobile. Cependant, plus de 300 millions de ruraux ne disposent d'aucune

couverture réseau. A l'heure actuelle, quatre grands groupes dominent le continent à savoir le Sud-africain MTN (16 pays), le Français Orange (9 pays), le Britannique Vodaphone (7 pays) et le Koweïtien Zain (Celtel). La téléphonie mobile en Afrique est un marché aux risques limités puisque près de 95% des clients achètent des cartes prépayées. Les opérateurs sont largement bénéficiaires d'autant que le prix à la minute est beaucoup plus cher qu'en Europe par exemple.

* Troisième rencontre des académies Cisco d'Afrique francophone

La troisième rencontre des académies Cisco d'Afrique francophone s'est déroulée les 12 et 13 mai 2008 à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). L'objectif de cette rencontre périodique, qui ne se déroule que dans les pays abritant des académies Cisco, est de développer et de maintenir la qualité de l'enseignement en offrant des sessions techniques de qualité aux instructeurs. Le Cisco Networking Academy Programme (CNAP) qui vise à établir un partenariat avec les institutions de formation pour former les jeunes aux TIC existe au Sénégal depuis 2003. Depuis une année, le centre de calcul informatique de l'UCAD intègre la formation Cisco au niveau de ses curricula ce qui permet aux étudiants en informatique, en plus de leur Licence ou de leur Master d'obtenir des certifications Cisco.

* Dakar Bondy Blog

Piloté par les journalistes Serge Michel et Nordine Nabili, avec la collaboration d'étudiants du Centre d'études des sciences et techniques de l'information (Cesti) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), le Dakar Bondy Blog (DBB) a été lancé au début du mois de mai 2008. Décliné du Bondy Blog, il a été lancé à l'occasion de la cérémonie de remise du Prix Albert Londres à Dakar. Parmi les blogueurs figurent aussi bien des « anciens » comme Djib Diédhiou et Lamine Touré que de futurs journalistes en formation au CESTI.

Dakar Bondy Blog : <http://dakarblog.info/>

* Nokia lance une campagne de récupération et de recyclage des portables défectueux

Dans le cadre leur politique d'environnement dénommée « Nokia care », les responsables de Nokia en Afrique de l'Ouest ont lancé, le 20 mai 2008, une campagne de récupération des téléphones portables défectueux en vue de leur réparation ou de leur recyclage. La politique de communication mise en place à cet effet vise d'une part à expliquer pourquoi il ne faut pas jeter les téléphones portables hors d'usage n'importe où dans la nature et d'autre part à indiquer les lieux où ils peuvent être déposés en vue de leur réparation ou de leur recyclage. Nokia, en partenariat avec la société « Way 2 call » a mis en place un centre de réparation ainsi qu'un réseau de points de collecte couvrant toutes les régions du Sénégal. La réparation des portables défectueux de marque Nokia sous garantie se fera gratuitement tandis que celle des appareils n'étant plus sous garantie ou provenant d'autres marques sera facturée en fonction de la nature de la panne. En ce qui concerne la collecte, tous les téléphones mobiles défectueux seront pris en compte quelle que soit leur marque. Aucune usine de recyclage n'existant actuellement au Sénégal, ils seront d'abord stockés au Sénégal avant d'être envoyés en Europe.

Nokia : <http://www.nokia.com/>

Politique

* Séminaire de vulgarisation des textes de loi régissant l'utilisation des TIC

Le 14 mai 2008, l'Agence de l'informatique de l'Etat (ADIE) a organisé un séminaire de vulgarisation des textes de loi régissant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) au Sénégal à l'intention des journalistes. Animé par le Professeur Abdallah Cissé, Recteur de l'Université de Bambey, ce séminaire a passé en revue les quatre textes adoptés le 25 janvier 2008 par le Sénat après avoir été voté le 30 novembre 2007 par l'Assemblée nationale. Les principaux textes juridiques et réglementaires régissant le secteurs des télécommunications et des TIC au Sénégal sont consultables sur le site d'Osiris à l'adresse suivante : <http://www.osiris.sn/rubrique8.html>

ADIE : <http://www.adie.sn/>

Infrastructures et services

* Baisse du nombre d'abonnés à la téléphonie fixe et très faible progression du mobile

Les chiffres publiés par l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), pour le premier trimestre de l'année 2008, confirment la tendance à la baisse du nombre d'abonnés à la téléphonie fixe avec une baisse de 3,19% entre décembre 2007 et mars 2008. Au 31 mars 2008, le nombre d'abonnés était en effet de 260 493 soit un niveau équivalent à celui de septembre 2005. Cette baisse est due essentiellement à la chute du nombre de lignes publiques qui est passé de 16 168 en décembre 2007 à 13 359 en mars 2008, soit une baisse de 17,37%, principalement due à la forte réduction d'activités des télécentres soumis à la concurrence de la téléphonie mobile. Cette dernière qui comptait 4 135 719 abonnés au 31 mars 2008 contre 4 122 867 en décembre, soit une progression de 0,31%, atteint désormais un taux de pénétration de 39,09% de la population contre 2,46% pour la téléphonie fixe. Le marché de la téléphonie mobile, qui est constitué à 99,15% par des abonnements prépayés, est détenu à 67,8% par Orange contre 32,8% pour Tigo. Enfin, le développement d'Internet reste faible avec 41 099 abonnés, dont 98% disposent d'une connexion ADSL, contre 39113 en décembre 2007 soit un taux de progression de 5,08% et un taux de pénétration de 0,39%. Selon Internet World Stats, il y avait 860 000 utilisateurs d'Internet au Sénégal soit un taux de pénétration de 6,4% légèrement supérieur à la moyenne africaine qui est de 5,3%. Au sein des pays de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Sénégal occupe la 3^{ème} place derrière le Cap-Vert (8,7%) et le Nigeria (7,2%) et la 13^{ème} place en Afrique à égalité avec l'Ouganda. A titre de comparaison, la Tunisie, dont la population est inférieure à celle du Sénégal, compte 1 722 200 utilisateurs d'Internet soit un taux de pénétration de 16,6%.

ARTP : <http://www.artp-senegal.org/>

* Signature d'un protocole de coopération entre l'ARTP et les forces armées

L'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) et l'Armée ont signé un protocole de coopération pour la mise en place d'un Système intégré de gestion automatisée des fréquences (SIGAF). Cet outil d'écoute et de contrôle des fréquences qui devrait entraîner la construction de locaux à proximité des installations militaires dans l'ensemble du pays

permettra aux forces armées d'améliorer leurs capacités dans le domaine des transmissions. L'acquisition de ce système d'information évolué de gestion et de contrôle automatisés des fréquences a été rendu possible grâce à un crédit octroyé par l'Association internationale de développement (AID) dans le cadre du Projet de promotion des investissements privés (PPIP).

ARTP : <http://www.artp-senegal.org/>

* Publication d'une étude sur le câble sous-marin en fibre optique SAT-3/WASC

L'Association pour le progrès des communications (APC) vient de publier les résultats d'une étude sur la section africaine du câble sous-marin en fibre optique SAT-3/WASC - qui longe la côte ouest de l'Afrique jusqu'en Afrique du Sud - en mettant notamment l'accent sur l'accès et le coût sur les marchés des télécommunications en Angola, au Cameroun, au Ghana et au Sénégal. L'étude a révélé entre autre les faits suivants :

- ▶ Le coût de l'accès internet ainsi que celui des appels internationaux et de la bande passante internationale ont diminué progressivement pour les usagers, mais pas dans les proportions attendues et sans pour autant répondre aux attentes du marché.
- ▶ Sur les marchés de l'Internet et des services internationaux dans chacun des pays, le nombre d'opérateurs légaux et de même que celui des opérateurs offrant des services de manière illégale a augmenté et la concurrence ainsi créée a eu des effets positifs en réduisant les prix.
- ▶ L'examen de la régulation et de la législation des télécommunications de pays comme l'Angola et le Sénégal donne l'impression que leurs marchés sont partiellement voire complètement libéralisés mais en réalité, il n'en est rien.
- ▶ Dans tous les pays étudiés, l'opérateur membre du consortium SAT-3 est le plus gros utilisateur de sa capacité.
- ▶ À l'exception de l'opérateur historique du Ghana, Ghana Telecom, les autres membres du consortium SAT-3 étudiés dans le cadre de cette recherche sont les seuls fournisseurs légaux de la connectivité internationale dans leur pays.
- ▶ Dans la plupart des cas, il y a eu un renforcement du monopole des opérateurs historiques qui, étant les seuls fournisseurs de la connectivité internationale sur des marchés non concurrentiels, ne sont guère motivés à offrir un accès et des prix équitables aux autres opérateurs comme aux consommateurs.

L'étude recommande que de nouvelles mesures soient adoptées afin de libéraliser les marchés des télécommunications dans les quatre pays afin d'ouvrir l'accès à SAT-3 à un plus grand nombre d'opérateurs de manière à ce que l'Afrique puisse exploiter tout son potentiel.

APC : <http://www.apc.org/>

SAT-3/WASC : <http://www.safe-sat3.co.za/>

* Démarrage du projet d'extension de l'Intranet gouvernemental

Le 21 mai 2008, Abdoulaye Baldé, Secrétaire général de la présidence de République, a procédé au lancement du projet d'extension de l'Intranet gouvernemental. Réalisé grâce à l'appui de la société chinoise Huawei, ce projet vise à étendre l'intranet gouvernemental, qui se limite aujourd'hui à Dakar, aux capitales régionales. Dans ce cadre, 700 kilomètres de fibre optique seront posés afin d'interconnecter les capitales régionales que sont Saint-Louis, Thiès, Louga, Kaolack et Fatick au sein d'un réseau à haut débit. La connexion des autres capitales régionales que sont Ziguinchor, Kolda, Tambacounda et Matam se fera quant à elle par l'intermédiaire du réseau de la Sonatel. Par ailleurs, chaque capitale régionale sera dotée

d'un réseau téléphonique sans fil de troisième génération de type CDMA permettant aux agents publics de communiquer entre eux sans limitation et sans frais. De plus, un système de visioconférence sera installé dans les gouvernances, dans les grands centres hospitaliers et par la suite dans les universités.

ADIE : <http://www.adie.sn/>

Projets

* Prochain lancement de nouveaux produits par la Sonatel Mobiles

Le 15 mai 2008, Léon Charles Ciss, Directeur général de la Sonatel Mobiles, a annoncé le prochain lancement de deux nouveaux produits destinés à faciliter l'accès à Internet via la téléphonie mobile à savoir « e-mail mobile Orange » et « BlackBerry ». Pour mémoire, Tigo commercialise déjà la solution Blackberry au Sénégal depuis juin 2007.

Sonatel : <http://www.sonatel.sn/>

* Construction d'un centre de ressources pour l'ADIE

Dans le cadre de l'appui apporté par la Chine au Sénégal, il est prévu la construction d'un centre de ressources (Data Center), répondant aux normes internationales de sécurité et de disponibilité en matière d'hébergement de données et d'applications informatiques, qui aura pour vocation d'être le centre névralgique de l'Intranet administratif.

ADIE : <http://www.adie.sn/>

Rendez-vous

* Forum des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique (Dakar, 4 au 6 juin 2008)

L'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) en collaboration avec l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) organisera du 4 au 6 juin 2008 à Dakar le Forum sur la régulation des télécommunications en Afrique sur le thème "Connecter l'Afrique : Défis pour les Régulateurs et les Opérateurs". Le Forum des régulateurs des télécommunications de l'Afrique (FRTA) est un cadre de concertation et de coopération entre les autorités de régulation du secteur des télécommunications et des TIC dont le principal objectif est de permettre aux régulateurs de disposer de stratégies et d'approches régionales coordonnées pour relever les défis de la régulation en Afrique. Les rencontres précédentes du FTRA se sont tenues en 2000 à Gaborone (Botswana), en 2001 à Rabat (Maroc), en 2002 à Ouagadougou (Burkina Faso), en 2003 à Accra (Ghana), en 2004 à Kampala (Ouganda), en 2005 à Maputo (Mozambique), en 2006 à Yaoundé (Cameroun) et en 2007 à Nairobi (Kenya).

ARTP : <http://www.artp-senegal.org/>

* Colloque régional franco-africain sur la téléphonie mobile et l'accès à Internet (4 juin 2008)

L'ambassade de France au Sénégal et l'Agence française pour le développement international des entreprises (Ubifrance) organiseront le 3 juin 2008 un colloque régional franco-africain intitulé « l'Expertise française en matière de téléphonie mobile et d'accès à Internet ». Placé sous le patronage du ministère des infrastructures, des transports terrestres, des télécommunications et des Tic, il vise à développer des partenariats entre les entreprises françaises et africaines et réunira des participants provenant du Bénin, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Gabon, de la Mauritanie, de la Guinée, du Cap-Vert, etc.

Ubifrance : <http://www.ubifrance.fr/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un contrat Creative Commons (Patrimoine - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0) Osiris, mai 2008.
